

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2025

EXONÉRER LES APPRENTIS DE LA CSG-CRDS - (N° 2122)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
M. Fayssat

TITRE

Au titre, supprimer les mots :

« d'urgence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.